

Jean-François Cabestan<sup>1</sup>

## *A-t-on sauvé l'hôtel Lambert ?*

Morceau de bravoure de l'habitat parisien dû à Le Vau et décoré par Le Brun, l'hôtel Lambert édifié au XVII<sup>e</sup> siècle à la proue de l'île Saint-Louis a été cédé en 2008 à un prince qatari, grand amateur d'art français. La préservation de l'édifice doit beaucoup au séjour qu'y a effectué la famille Czartoryski de 1831 à 1975, l'épargnant des reconversions brutales qui ont affecté maintes demeures dans ce quartier. D'importants aménagements néo-gothiques y témoignent à l'heure actuelle de cet îlot de résistance qu'a formé l'hôtel Lambert tout au long de la période où la Pologne avait disparu de la carte de l'Europe. S'il prévoyait le retour de l'ancienne construction aujourd'hui redivisée à sa vocation originelle de résidence privée, le projet de restauration conçu par l'architecte en chef des Monuments historiques Alain-Charles Perrot n'en a pas moins suscité une émotion patrimoniale sans précédent. Les autorités polonaises se sont émues d'une campagne de travaux qui contribuait notamment à démanteler la distribution de l'étage-attique fortement remanié par les Czartoryski. Après plus d'une année de polémique, un processus de conciliation initié conjointement par le Ministère de la Culture et la Ville de Paris devrait permettre à la campagne de travaux de se dérouler dans de bonnes conditions.

À l'heure où le profit touristique et la rentabilité économique envahissent tous les échelons décisionnels, les édifices du passé reçoivent de plein fouet les effets d'une forme de vandalisme sans précédent. L'énormité des budgets et l'importance des campagnes de travaux s'inscrivent de plus en plus difficilement dans la continuité des cycles de transformation traditionnels. Il s'agit d'opérations choc qui, de fond en comble et jusque dans les épaisseurs des monuments, orchestrent une éradication massive de la substance historique, l'asservissement des systèmes distributifs originaux à un programme arbitraire ou à la fluidification de la masse touristique

<sup>1</sup> Architecte du patrimoine et maître de conférences à Paris 1, spécialiste de l'histoire de la genèse et des transformations de l'architecture domestique parisienne, auteur de *La conquête du plain-pied*, publié en 2004 aux éditions Picard.

escomptée. La surimposition d'une image flatteuse, destinée à s'attirer les suffrages supposés d'un public courtisé à grand renfort de médiatisation ruine ce qu'il reste d'authenticité. C'est l'effet d'un façadisme plus dévastateur que jamais. L'« affaire Lambert » vient de montrer que cette tragédie patrimoniale appliquée aux grands sites gangrène désormais l'intégralité du patrimoine bâti.

### *Substance historique*

Au moment où la tapageuse recomposition d'un Versailles toujours plus artificiel – et peut-être bientôt des Tuileries – défraye la chronique, l'examen de ce cas d'espèce arrive à point nommé : l'hôtel Lambert se prête à une démonstration éclairante. Dans son état actuel, la demeure du XVII<sup>e</sup> siècle cristallise en un concentré tangible l'ensemble des données de ce qu'on regroupe sous le vocable de substance historique. L'explicitation de cette dernière est d'autant plus nécessaire que l'observateur peu au fait de ce qu'implique une intervention du type de celle à laquelle il s'agissait de soustraire l'hôtel Lambert se demandait parfois en toute bonne foi ce que les spécialistes trouvaient à y redire. En résumé, l'appréciation de la substance historique est l'effet d'une attitude intellectuelle qui s'applique aux ensembles architecturaux du passé. De ce regard critique résulte une évaluation dynamique du patrimoine, considéré sous l'angle de ses qualités intrinsèques, de son potentiel de réutilisation et des conditions de sa transmission aux générations futures. La prospérité actuelle d'un secteur de Paris particulièrement convoité incline cependant à penser que dans sa configuration présente, l'île Saint-Louis s'apprête à traverser XXI<sup>e</sup> siècle sans que s'impose l'urgence d'une recomposition spectaculaire. Or, avant de renvoyer à un parti de restauration discutable, les hypothèses de transformation de l'hôtel Lambert compromettaient l'intégrité physique et l'authenticité de l'île en un point stratégique. Il n'y avait aucune raison d'attendre que le public se résigne sans un motif puissant – l'excellence voire l'audace d'un projet qui aurait fait l'unanimité – au sabotage d'un ensemble patrimonial majeur.

### *Authenticité des sols*

L'histoire de l'île Saint-Louis ne remonte guère qu'au début du XVII<sup>e</sup> siècle, mais l'examen des parcellaires anciens témoigne du succès de l'opération. Reliée dès l'origine à la rive droite, à la rive gauche et à l'île de la Cité par trois ponts, l'île Saint-Louis presque

oubliée par l'haussmannisation est demeurée remarquablement étrangère aux processus de transformation qui ont affecté ailleurs la capitale. Aucune ligne de métro, aucun souterrain automobile, aucune émergence de voitures, de piétons ou d'air vicié n'y vient se superposer à la dialectique du rapport par essence fluctuant qui prévaut entre le niveau des eaux de la Seine et le profil des voies défini par l'ingénieur Marie. Par un phénomène d'inversion lié au retournement alors à ses débuts de la ville sur le fleuve, les demeures les plus luxueuses ont été édifiées bien en vue sur les quais. Deux constructions – les hôtels de Bretonvilliers et Lambert – se distinguaient du bâti *ambient* par une adaptation du type de la demeure « entre cour et jardin » à la topographie effilée de la proue de l'île. Grâce à la mise en œuvre de levées de terre protectrices, l'une et l'autre disposaient de jardins suspendus desquels s'offrait un coup d'œil magistral sur l'amont du fleuve et le levant.

### *Un modèle*

Le projet conçu par Le Vau pour son client présente un degré d'inventivité qui hantera durablement l'imaginaire des architectes. La répartition *tant plein que vide* des corps de logis sur la parcelle et l'articulation des volumes dans l'espace traduisent un travail en coupe d'une virtuosité rare à cette époque. Le jeune maître d'œuvre y matérialise avec brio le rapport inédit que certains particuliers fortunés souhaitent établir entre leur univers domestique, l'espace public et les lointains. L'application maîtrisée du langage de l'architecture classique aux façades d'un édifice de cette complexité est une première dans l'habitat parisien. Sur rue, des bossages expriment la minéralité de l'édifice et le fronton de la porte cochère annonce avec discrétion le type de langage qui s'imposera plus loin. À l'intérieur de la parcelle, selon une dialectique d'origine palladienne, l'utilisation simultanée des ordres superposés et de l'ordre colossal est une idée féconde. Cette adaptation d'une écriture contrastée en fonction de la distance de l'observateur et le correctif qu'on peut y apporter en jouant sur la dimension des colonnes offrent une démonstration éclatante de l'efficacité d'un système que Perrault portera au Louvre à une échelle grandiose.

### *Promenade architecturale*

La distribution de l'hôtel Lambert intègre la matérialisation d'un circuit qui fédère l'ensemble de la parcelle. La multiplication des

effets produits vise tout autant à articuler la juxtaposition et la superposition des éléments du programme qu'à retarder et magnifier l'accès à un point de vue majeur. Circonscrite par le cadrage du passage cocher, la découverte de la cour d'honneur fait converger les regards vers le fond de cet espace oblong et resserré. Les portiques superposés de la cage d'escalier et le comble en pavillon y forment un motif spectaculaire qui signale l'entrée du bâtiment. Un premier emmarchement pratiqué entre les colonnes assure la transition entre les dehors et le dedans. Un repos se présente, d'où divergent deux volées symétriques : celle de droite conduit à l'étage destiné à Jean-Baptiste Lambert. Son appartement consiste en deux séquences de pièces distinctes contenues dans deux ailes disposées en équerre. Le dièdre des façades détermine la géométrie d'un jardin de plain-pied d'autant plus saisissant qu'on croyait avoir abandonné tout sol susceptible d'être planté. Pour tous les locaux orientés de ce côté, il en résulte une appropriation des vues sur les lointains qui majorent à l'infini l'étendue réelle de la parcelle. La poursuite de la découverte de l'hôtel exige qu'on regagne la cage d'escalier. Une longue volée droite aboutit à l'étage destiné à madame Lambert – le second étage carré – dont la distribution et la décoration lui confèrent son statut exceptionnel de *piano nobile*. Une enfilade spectaculaire – environ 50 mètres – y met en valeur la plus grande longueur bâtie de l'hôtel. Celle-ci inclut la célèbre galerie décorée par Le Brun, dont la rotonde pratiquée à l'extrémité constitue l'apothéose et le point d'orgue.

### *Tribulations*

En pérennisant le principe d'un franchissement de la Seine inauguré sous Louis-Philippe à la hauteur de la pointe de l'île, le pont Sully entérine la redéfinition du contexte urbain local. À l'intérieur de son enceinte, l'édifice traverse les âges sans atteinte majeure à l'intégrité de son architecture. Mieux, au XVIII<sup>e</sup> siècle, l'extension de l'hôtel par l'annexion la parcelle voisine – l'actuel 3, quai d'Anjou – permet d'éviter un morcellement des appartements et de la galerie qui s'impose dans toutes les demeures analogues. L'aménagement intérieur de l'hôtel se caractérise aujourd'hui par la juxtaposition de décors appartenant à des époques diverses. Si le souvenir de l'œuvre de Le Vau est très présent dans les appartements des époux Lambert, les noms de Pineau, Viollet-le-Duc, Lassus, Dupont et Mongiardini se rattachent à des interventions des XVIII<sup>e</sup>, XIX<sup>e</sup> et XX<sup>e</sup> siècle, toutes également respectueuses de l'intégrité structurelle

de l'édifice. À l'étage-attique du corps de logis entre cour et jardin, une remarquable galerie troubadour insérée vers 1850 subsiste dans ses dispositions principales, quoique ultérieurement redistribuée pour former un appartement supplémentaire. Des épisodes tels que l'installation éphémère d'une matelasserie et d'un pensionnat de jeunes filles au début du XIX<sup>e</sup> siècle n'ont engendré que des adaptations superficielles. Caves voûtées, jardin suspendu, façades, murs de refend, planchers à la française, cloisons, escaliers, et charpente offrent le témoignage rarissime et presque intact de l'art de bâtir à Paris sous le règne de Louis XIII.

### *Le projet*

Selon un usage courant dans la restauration des édifices classés, la maîtrise d'œuvre a fait l'objet d'un partage entre deux praticiens. À l'« en chef » Alain-Charles Perrot incombait la responsabilité de la restauration des extérieurs et ceux des intérieurs dont les décors sont réputés présenter un intérêt historique. Le décorateur Alberto Pinto a pris en charge la transformation de tout ce qui n'est pas orné. Destiné à un usage privé, on pouvait a priori miser sur la continuité d'une adéquation heureuse entre l'ancien programme de l'hôtel et celui de la résidence de l'actuel propriétaire. L'évolution des mœurs et des normes de confort entraîne cependant l'augmentation et une hypertrophie des locaux nécessaires. L'aménagement de suites hôtelières de goût international induit le saucissonnage d'une partie des beaux étages et l'assujettissement de leur cohérence aux effets d'une répétitivité nouvelle. La fluidification des circulations verticales, la climatisation des appartements et l'importance des réseaux entraînent parallèlement l'installation de plusieurs gaines techniques d'un volume considérable. Celle qu'il était prévu de pratiquer toute hauteur dans le logis entre cour et jardin pour abriter une cabine d'ascenseur et des tuyauteries avait une section d'environ 9 mètres carrés. Elle défonçait un plafond à poutres peintes et historiées, de même qu'un intéressant escalier établi dans les parties hautes par Jean-Baptiste Lassus. À rez-de-chaussée, on prévoit de saturer les locaux naguère dévolus au garage et à la circulation des voitures de chambres de domestiques, d'équipements sanitaires et d'installations sportives. Dans un état abandonné du projet, le terre-plein du jardin suspendu faisait les frais du bourrage de la parcelle et accueillait les voitures chassées de la place qu'elles occupaient à rez-de-chaussée du temps des derniers propriétaires.

On avait même imaginé que cette opération se manifeste sur le quai par une porte de garage à double battant pratiqué dans le mur de soutènement côté Seine et par la surélévation du parapet qui le couronne.

Déplacement de points porteurs, reprises en sous-œuvre, reconstitution des cloisonnements et suppressions de multiples cheminées portaient atteinte à la cohérence structurelle initiale de l'édifice. À l'extérieur, l'ambition du retour à un état idéalisé obtenu notamment grâce à la mise en place d'un fleurissement d'éléments postiches et le remplacement de près de la moitié des parements de pierre de taille entraînaient une perte de substance historique tout aussi manifeste.

#### *Procédure et conciliation*

C'est au mois de décembre 2008 que remonte la découverte du projet de restauration de l'hôtel Lambert par la Commission du Vieux Paris. Celle-ci a immédiatement déclenché l'alarme. Relayé par l'association de sauvegarde « Paris Historique », le mouvement de contestation a rapidement pris de l'ampleur. Académiciens, historiens, personnages politiques, acteurs, professionnels de la restauration et de l'architecture se sont mobilisés. Le 7 mars 2009, consultée sur ce cas, la Commission supérieure des Monuments historiques émettait un avis favorable et, le 11 juin suivant, au moment d'abandonner son portefeuille, le ministre de la Culture Christine Albanel donnait son feu vert pour le démarrage des travaux. Forte d'une pétition ayant recueilli plus de 8000 signatures, « Paris Historique » a alors engagé une procédure en référé. Les audiences au Tribunal Administratif des 21 août et 8 septembre 2009 sont les temps forts d'un processus qui a abouti à la suspension de la décision ministérielle, ordonnée quelques jours plus tard. La SCI Lambert s'étant pourvue en cassation auprès du Conseil d'État, on attendait non sans quelque inquiétude la décision à laquelle se rangerait cette instance suprême. Sur le fil du rasoir, à l'instigation du nouveau ministre Frédéric Mitterrand, une conciliation des intérêts divergents a été tentée fin novembre. La Ville de Paris et le Ministère sont parvenus à mettre sur pied un protocole d'accord. Celui-ci a été contresigné par les parties rue de Valois le 23 janvier 2010 en présence du propriétaire, du Ministre de la Culture et d'un représentant du Maire de Paris.

D'une dizaine de pages, ce document décrit le parti et choix de restauration en quatre rubriques : généralités, sous-sols, intérieurs et extérieurs. Parmi les points utilement négociés, l'abandon du parking souterrain et de l'ascenseur à voiture, la réduction drastique du remplacement des parements de pierre de taille et, d'une manière générale, la restauration en l'état d'ouvrages qu'il était question de dénaturer au bénéfice hypothétique du retour à un état antérieur constituent des avancées remarquables. En contrepartie, la nécessité d'adapter l'hôtel à un usage contemporain et le principe de la réversibilité ont fait admettre des options étrangères à la stricte préservation du bâtiment. Deux ascenseurs jumeaux occuperont l'emplacement d'une cage d'escalier d'un intérêt patrimonial secondaire tandis que des locaux techniques accessibles par les étages souterrains de l'hôtel seront pratiqués sous la cour d'honneur et sous une portion du jardin. Les fragiles décors de la galerie troubadour qu'il était prévu de déposer seront maintenus en place, quitte à demeurer invisibles. À la demande de « Paris Historique », le Comité scientifique chargé du suivi des opérations s'est enrichi de nouvelles compétences. Les parties se sont réunies autour de la personnalité d'Andrea Bruno, architecte restaurateur de réputation internationale. Au terme de ce long processus de réorientation d'un projet d'abord étranger à l'immense valeur patrimoniale de l'objet considéré, il semble qu'on puisse se réjouir du démarrage imminent des travaux. Ceux-ci devraient s'étaler sur une durée de deux ans.